



INSTRUMENT D'ADHESION
**de la République de Guinée à l'Accord portant Création de
l'Initiative Africaine Concertée sur la Reforme Budgétaire
(CABRI)**

Au nom du Gouvernement de la République ;

Nous, **Mamady YOULA** Premier Ministre Chef de Gouvernement de la République de Guinée ;

Prenant acte de l'adoption le 24 juin 2007 en Afrique du Sud de l'Accord portant Création de l'Initiative Africaine Concertée sur la Reforme Budgétaire (CABRI) ;

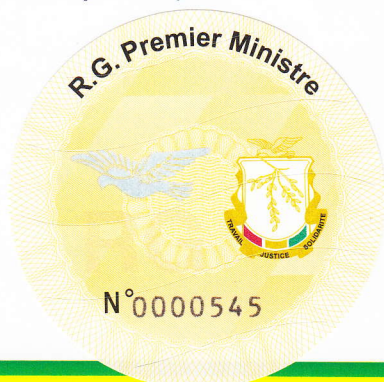
Rappelant l'article 19 de l'Accord qui précise que « tout Pays Africain souhaitant devenir membre de l'Initiative Africaine Concertée sur la Reforme Budgétaire (CABRI) après son entrée en vigueur, peut devenir Etat membre par adhésion au présent Accord » ;

Considérant l'importance pour notre Pays d'appartenir à une telle Organisation en vue de promouvoir une gestion efficace de ses finances publiques et de faciliter sa croissance économique ;

Ainsi, le Gouvernement de la République de Guinée l'ayant vu et examiné, y adhère par le présent Instrument à cette Organisation ;

Déclare par conséquent, que le Gouvernement de la République de Guinée s'engage à exécuter scrupuleusement le contenu dudit Accord dans chacune et toutes de ses dispositions.

En foi de quoi, le présent instrument d'adhésion a été établi, revêtu du Sceau de la République de Guinée.



Fait à Conakry, le 14 avril 2017

MAMADY YOULA
Premier Ministre Chef de Gouvernement